

infanticides

La mère des bébés congelés de Séoul dit en avoir tué un troisième

Véronique Courjault, la mère des bébés retrouvés congelés à Séoul, a été mise en examen hier soir pour assassinat à l'issue de 48 heures d'interrogatoire durant lesquelles elle a reconnu avoir tué trois nouveaux-nés entre 1999 et 2003, selon son avocat.

« Les infractions ont été reconnues. Il faut éclaircir un certain nombre de points mais elle n'a pas contesté sa responsabilité », a précisé son avocat Marc Morin.

Le mari, Jean-Louis Courjault, était toujours entendu en début de soirée.

La jeune femme de 38 ans, mère de deux enfants de 10 et 11 ans, risque perpétuité pour avoir tué trois nouveaux-nés dont elle aurait accouché clandestinement après avoir caché ses grossesses à son mari, selon ses premières déclarations.

Les époux Courjault avaient été placés en garde à vue au commissariat de Tours mardi, après l'annonce des résultats de tests ADN pratiqués en France prouvant qu'ils étaient les parents des deux bébés découverts en juillet par le mari dans le congélateur de leur maison de Corée du Sud.

Véronique Courjault, qui niait depuis deux mois et demi tout lien avec ces deux bébés, aurait craqué mercredi après une première nuit de garde à vue. Elle au-

rait reconnu avoir tué ces deux bébés qui seraient nés en 2002 et 2003, avant d'avouer un troisième infanticide en 1999, celui d'un bébé né en France dont elle aurait brûlé le corps.

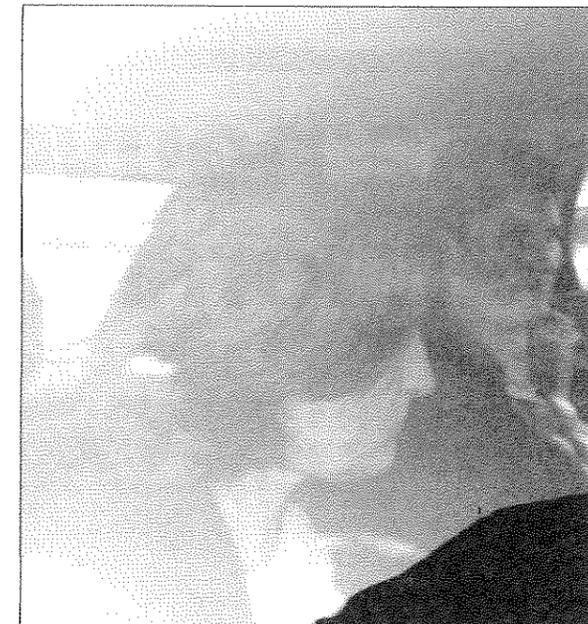
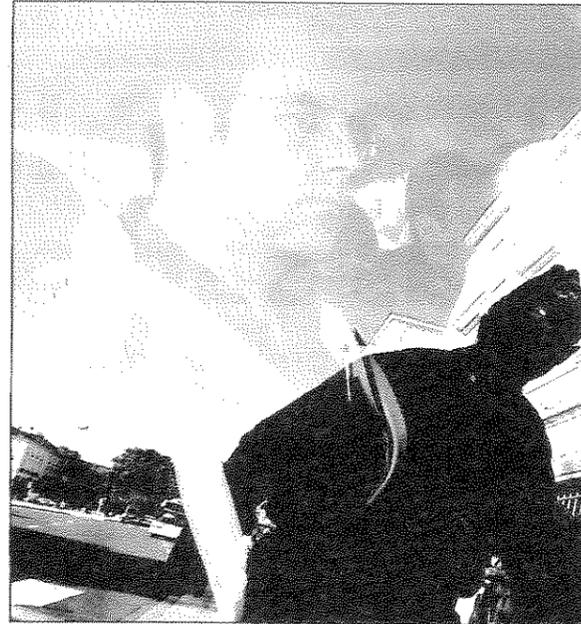
M. Courjault n'aurait « jamais eu connaissance des faits », selon M^e Morin. Cet ingénieur, travaillant pour un équipementier automobile, avait alerté la police sud-coréenne dès la découverte des corps, alors que sa femme se trouvait en France.

Des crimes relevant de la psychiatrie

Quant aux raisons ayant poussé M^{me} Courjault à l'infanticide, M^e Morin a répondu : « Ce n'est pas l'avocat qui vous le dira, c'est un psychiatre ». Une réaction partagée par la centaine de personnes massées devant le palais de justice de Tours. Installée dans le Maine-et-Loire, la famille de Véronique Courjault a néanmoins réaffirmé hier son soutien à cette « mère exemplaire et affectueuse », déclarant garder l'espoir de voir « l'enquête se poursuivre et les zones d'ombre s'éclaircir ».

Les deux enfants du couple, installés dans un village de Touraine depuis son départ de Corée du Sud, ont été confiés à des proches dès le début de la garde à vue.

L'ouverture d'une information judiciaire devrait per-



Outre ceux des deux bébés congelés commis en 2002 et 2003, Véronique Courjault a avoué hier un troisième infanticide en 1999. Son mari, Jean-Louis, n'en aurait pas eu connaissance jusqu'à sa macabre découverte. Photos AFP/Jocard

mettre de répondre aux nombreuses questions en suspens dans cette affaire

« assez exceptionnelle » selon le procureur. Pourquoi M^{me} Courjault a-t-elle conservé

les corps dans le congélateur aussi longtemps sans chercher à s'en débarrasser?

Et comment personne ne les a trouvés malgré un démenagement en 2005?

la congélation : le déni de son acte

Nous avons interrogé hier le D^r Salimpourt, psychiatre à Nice, pour essayer de comprendre le geste de Véronique Courjault qui, après avoir mis au monde ses bébés, les a tués puis congelés.

« Il y a chez cette mère, aussi aimante soit-elle, des sentiments de haine contre ses enfants. C'est une mère en souffrance. Quelque chose s'est certainement passé par rapport à sa propre en-

fance pour qu'elle devienne un jour cette mère mortifère, car le rôle d'une mère est de donner la vie, pas de la reprendre, même si ce sentiment existe de façon inconsciente chez toutes les femmes, et chez tous les êtres humains en général.

Qui n'a pas eu envie, un jour, de tuer quelqu'un? Mais de là, à passer à l'acte. Heureusement aussi, toutes les femmes qui disent avoir été prises de

court pour avorter ne tuent pas leur enfant. En faisant disparaître ses enfants, c'est un peu soi que l'on veut voir disparaître.

Quant à les congeler ensuite, c'est le déni de son acte : c'est une certaine manière de se dire : "Ils sont toujours là, je les garde au frais".

Ce sera maintenant aux experts de dire si cette femme était irresponsable au moment de son acte. »